

*Communauté de communes Touraine Val de Vienne*  
**Procès-verbal Conseil communautaire, au Cube,  
du lundi 29 janvier 2024 à 18H30**

**Etaient présents :**

M. MOREAU Serge, Mme GAUCHER Claudine, M. BLANCHARD Pascal, Mme LECLERC Claudine, M. POTHIN Jean-Pierre, M. REDUREAU Jean-Claude, Mme ROCHER Aurélie, M. PIMBERT Christian, Mme BROTIER Marie-Rose, M. DERNONCOUR Mark, M. TALLAND Maurice, Mme BECEL Ghislaine, M. THIVEL Bernard, Mme WILMANN-THIVAUT Brigitte, M. DE LAFORCADE François, M. LAURENT Patrick, M. ROY Jean-Jacques, M. BRUNET Thierry, M. FOUQUET Claudy, Mme SENNEGON Natalie, M. CHAMPION-BODIN Théo, Mme BREANT Liliane, M. DESBOURDES Francis, M. POUJAUD Daniel, Mme RIDOUARD Marylène, M. LIBEREAU Franck, M. MARTEGOUTTE Etienne, Mme BACLE Véronique, M. AUBERT Michel, M. GABORIT Bernard, M. RAINEAU Laurent, Mme BOULLIER Florence, M. LIARD François, M. CHAMPIGNY Michel, Mme VACHEDOR Claire, Mme BOISQUILLON Christine, M. d'EU Samuel, Mme RICHARD Annaïck, M. MERLOT Fabrice, M. MORON Sylvère, M. ALIZON Christophe

M. AUGRAS Laurent à partir de la question 6  
Mme VIGNEAU Nathalie à partir de la question 7

**Etaient absents :**

M. SALLÉ Nicolas représenté par Mme BROTIER Marie-Rose, M. BRISSEAU Daniel, M. CAILLETEAU David, M. LE FUR Claude représenté par Mme BECEL Ghislaine, Mme VIGNEAU Nathalie, Mme PENAUD Sandra, Mme PARENT Annabelle remplacée par M. LAURENT Patrick, M. AUGRAS Laurent, M. DURAND Olivier, M. DUBOIS Alain, Mme DECOURT Natacha, M. BOST Yvon-Marie, Mme QUERNEAU Naouël, M. ALADAVID Lionel, M. URSELY Frédéric, M. CORNILLAUD Jacky, M. BIGOT Éric

**Pouvoirs :**

M. DUBOIS Philippe à M. THIVEL Bernard, Mme JUSZCZAK Martine à M. PIMBERT Christian, Mme MORIN Françoise à Mme RIDOUARD Marylène

M. CHAMPION-BODIN Théo a été désigné secrétaire de séance

## Ordre du jour :

- 1) Validation du PV du Conseil communautaire du 18/12/2023 ..... 2
- 2) Election de nouveaux délégués dans diverses instances..... 2
- 3) Dérogation à l'obligation de désignation au scrutin secret des délégués communautaires au SMICTOM et SRVV ..... 3
- 4) Modification des membres du SMICTOM..... 3
- 5) Modification des membres du Syndicat de Rivières Val de Vienne ..... 4
- 6) Modification du représentant à la SPL d'aménagement et de construction..... 4
- 7) Accueil jeunes : séjour à la neige tarifs..... 4
- 8) ZA de Talvois : location d'un terrain à CELLNEX France infrastructures..... 5
- 9) Rapport annuel 2022 du SMICTOM ..... 6
- 10) Questions et informations diverses ..... 7

## 1) Validation du PV du Conseil communautaire du 18/12/2023

*Rapporteur : Monsieur Christian PIMBERT, Président*

Le PV du Conseil communautaire du 18/12/2023, joint en annexe de la note de synthèse envoyée avec la convocation, est approuvé à l'unanimité.

*M. POUJAUD demande une information plus précise au sujet de l'augmentation de la REOM pour savoir si c'est la dernière. Par ailleurs, concernant le projet de fermeture de classes et l'appel du DASEN pour qu'il y ait un sursaut territorial sur le territoire Richelieu-Nouâtre-l'Île Bouchard, M. POUJAUD demande que le conseil communautaire ou la conférence des maires soient réunis à ce sujet.*

*M. PIMBERT indique que ce sujet n'est pas inscrit à l'ordre du jour.*

## 2) Election de nouveaux délégués dans diverses instances

*Rapporteur : Monsieur Christian PIMBERT, Président*

Suite aux démissions de divers élu(e)s, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants de la CCTVV au sein des associations ou organismes suivants :

	<b>Rôle de la structure</b>	<b>Représentants CCTVV</b>
Relais Emploi de Sainte-Maure-deTouraine	L'association assure à la population du territoire de la CCTVV un suivi dans leur gestion de carrière. Pour cela, elle offre la possibilité de rencontrer un conseiller en insertion professionnelle, d'utiliser des outils visant à l'autonomie du public, met en place des actions collectives (ateliers, formations), et accueille des permanences de partenaires (Mission Locale, GRETA...). Elle assure pour le compte du Conseil départemental l'accompagnement de bénéficiaires du RSA. Elle est également association intermédiaire puisqu'elle contribue à l'insertion et au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en leur permettant de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs (particuliers, associations, collectivités). Enfin, par voie de délégation, elle assure les missions d'accueil et d'information « France Services ».	<b>2 représentants</b>  M. BRISSEAU Daniel Et  <b>Nouvel élu désigné :</b> <b>M. GABORIT Bernard</b>
Lire et Dire	L'association participe à la socialisation et l'intégration par l'apprentissage du français des personnes fragilisées, des étrangers migrants ou travailleurs détachés. Elle a diversifié ses formations en proposant des formations en atelier pour lutter contre la fracture numérique et donner aux apprenants les moyens d'affronter la dématérialisation. Les cours sont assurés par des bénévoles.	<b>Titulaire :</b> <b>Nouvel élu désigné :</b> <b>M. TALLAND Maurice</b>  <b>Suppléante :</b> Mme SENNEGON Nathalie

Initiative Touraine Val de Loire	L'association est membre du réseau Initiative France et a pour rôle d'apporter un appui aux porteurs de projets de création, reprise et croissance d'entreprises. Son intervention se concrétise principalement par l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro et par l'accompagnement des porteurs de projet pendant toute la durée du prêt. Pour chaque prêt d'honneur délivré la CCTVV verse une participation au fonctionnement de l'association à hauteur de 13%.	<b>Titulaire :</b> <b><i>Nouvelle élue désignée :</i></b> <b><i>Mme LECLERC Claudine</i></b>  <b>Suppléante :</b> Mme DECOURT Natacha
--	---	--

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DESIGNE** les représentants de la CCTVV

### 3) Dérogation à l'obligation de désignation au scrutin secret des délégués communautaires au SMICTOM et SRVV

*Rapporteur : Monsieur Christian PIMBERT, Président*

Le Président expose que l'article 236 de la loi 3DS a apporté une modification dans la désignation des délégués au sein d'un syndicat mixte sans recourir au scrutin secret. En effet, « *l'organe délibérant d'un EPCI peut décider à l'unanimité de ne pas procéder aux nominations des délégués au sein d'un syndicat mixte fermé par scrutin secret (article L. 5711-1 du CGCT).* »

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE A L'UNANIMITE** la nomination de délégués afin d'éviter de procéder aux nominations des délégués au sein du SMICTOM du Chinonais et du SRVVV par scrutin secret.

### 4) Modification des membres du SMICTOM

*Rapporteur : Monsieur Christian PIMBERT, Président*

Le Président expose que suite aux élections à Nouâtre, il convient de revoir la liste des délégués communautaires au SMICTOM du Chinonais.

La commune de Nouâtre propose en tant que titulaire, Madame Anne AUGRAS-HUCHINS en remplacement de Carlos AUTANT-FERNANDES. Monsieur Sylvain PAILLARD est proposé en conseiller suppléant, à la place de Monsieur Christophe DUBOIS.

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ELIT** Madame Anne AUGRAS-HUCHINS en tant que déléguée titulaire et Monsieur Sylvain PAILLARD en tant que délégué suppléant au SMICTOM du Chinonais.

## 5) Modification des membres du Syndicat de Rivières Val de Vienne

*Rapporteur : Monsieur Christian PIMBERT, Président*

Le Président expose que suite aux élections à Nouâtre, il convient de revoir la liste des délégués communautaires au SRVV.

La commune de Nouâtre propose en tant que titulaire, Madame Anne AUGRAS-HUCHINS en remplacement de Madame Orlanne ROSSOTI. Il n'y avait pas de délégué suppléant au titre de la commune de Nouâtre.

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ELIT** Madame Anne AUGRAS-HUCHINS en tant que déléguée titulaire au SRVV.

## 6) Modification du représentant à la SPL d'aménagement et de construction

*Rapporteur : Monsieur Christian PIMBERT, Président*

Le Président rappelle la délibération du 25 septembre 2023 approuvant l'adhésion de la CCTVV à la nouvelle SPL d'aménagement et de construction et le nommant comme délégué de la CCTVV.

Cependant une semaine avant la création de cette SPL, les services de la SET ont rappelé l'article 15 des statuts de cette dernière : « *les représentants des collectivités locales et leurs groupements ne peuvent être âgés de plus de soixante-dix ans au moment de leur désignation* ». Monsieur PIMBERT ayant 70 ans au moment de sa désignation, les conseillers juridiques de la SET préconisent un nouveau représentant ; le Département d'Indre-et-Loire avait lui aussi désigné deux élus âgés de 70 ans et plus.

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DESIGNE** M. BRUNET Thierry représentant à la SPL d'aménagement et de construction

## 7) Accueil jeunes : séjour à la neige tarifs

*Rapporteur : Bernard THIVEL, Vice-Président aux Ressources humaines et à l'Enfance-Jeunesse*

Dans le cadre de ses missions, l'accueil jeunes accompagne des adolescents de 14 à 17 ans dans le montage de projets et met en place des temps d'information jeunesse sur des thèmes autour de la santé, la formation, la sexualité, la citoyenneté, etc.

Dans le cadre de l'accompagnement de projet, les membres de la junior association préparent depuis l'automne un séjour à la neige. Le projet intègre une action de solidarité en partenariat avec la FOL 74 : réfection de 2 salles de classes en contrepartie de l'hébergement en pension complète. Une convention de partenariat est en cours d'élaboration et sera présentée au Bureau de février.

Plan de financement :

Le projet prévoit le départ de 15 jeunes du 3 au 9 mars 2024, il représente une dépense de 12 000 €, soit 800 € par jeune, coût qui comprend l'encadrement du groupe.

BUDGET PREVISIONNEL pour 15 jeunes (14-18ans) et 4 animateurs			
Recettes : Estimatif fait avec le QF des 7 jeunes connus à ce jour + 8 jeunes avec un QF > 830€			
CHARGES	SOMME (€)	RECETTE	SOMME (€)
Hebergement / Alimentation	- €	Participation des familles (minimum)	2 375,00 €
Equipement de glisse	1 500,00 €	CAF / AVAS (minimum)	1 820,00 €
Forfait (demi journée)	2 000,00 €	MSA / Grandir en milieu rural	1 300,00 €
Activité BE neige	300,00 €	Junior Association	700,00 €
Encadrement	3 000,00 €	CCTVV (maximum)	5 805,00 €
Transport SNCF	4 900,00 €		
Alimentation ext	300,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00 €</b>

Tarifs des familles :

Quotien familial	<660€	661€ - 830€	>830€
CAF / AVAS	560 €	420 €	- €
Familles	100 €	135 €	170 €
CCTVV	7 €	112 €	497 €
<b>Sous total</b>	<b>667 €</b>	<b>667 €</b>	<b>667 €</b>
<b>Junior Asso</b>	<b>46 €</b>	<b>46 €</b>	<b>46 €</b>
<b>MSA</b>	<b>87 €</b>	<b>87 €</b>	<b>87 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>800 €</b>	<b>800 €</b>	<b>800 €</b>

**Le Conseil communautaire,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement du séjour ci-dessus, y compris la mobilisation du dispositif AVAS (CAF)
- **APPROUVE** les tarifs familles ci-dessus.

## 8) ZA de Talvois : location d'un terrain à CELLNEX France infrastructures

*Rapporteur : Serge MOREAU, Vice-Président aux Finances, Economie et Développement rural*

La CCTVV a été contactée par l'entreprise CIRCET, agissant pour le compte de CELLNEX France INFRASTRUCTURES qui assure le déploiement, la détention, la gestion, l'exploitation et la maintenance notamment d'antennes de communications électroniques mises à disposition d'opérateurs.

Dans le cadre du déploiement mobile BOUYGUES TELECOM et SFR, elle recherche un terrain d'environ 50 m2 sur le secteur de Nouâtre. Après des échanges avec la municipalité au premier trimestre 2023 pour identifier des terrains communaux disponibles, elle s'est tournée vers la CCTVV pour étudier une implantation au sein de la ZA de Talvois.

Une première sélection d'emplacements a permis d'identifier un terrain répondant aux critères techniques prérequis (surface, accessibilité, pertinence radio et géographique), à savoir la parcelle ZL 130 de 150 m2, située au nord de la ZA, à proximité du bâtiment de l'entreprise STS 37.

L'installation comprendrait la création d'une dalle béton d'environ 15 m<sup>2</sup>, une antenne relais de 30 mètres de hauteur, un empiérement sur le reste du site qui sera clôturé, l'implantation d'un coffret ENEDIS. La surface louée sera de 60 m<sup>2</sup> (projet de bail en annexe).

A l'issue de la location, l'exploitant s'engage à restituer le site dans son état initial. Un état des lieux contradictoire sera établi à cette fin.

Pour la réalisation de cet ouvrage, l'exploitant propose une location du terrain sur 12 ans (reconductible 1 fois pour la même durée) ouvrant droit à une redevance annuelle de 2 500 € nets, toutes charges éventuelles comprises, indexée de 1% chaque année.

En cas d'accord de la CCTVV et sous réserve de la délivrance des autorisations d'urbanisme, le chantier (d'une durée d'environ 6 semaines) pourrait débuter en juin 2024.

*M. AUGRAS indique découvrir ce sujet. L'année dernière, le conseil municipal, saisi sur ce sujet, n'avait pas souhaité donner suite. Il serait préférable que le conseil municipal de Nouâtre se prononce sur l'installation de cette antenne.*

*Sur proposition de M. MOREAU, le conseil communautaire sursoit à ce sujet.*

## 9) Rapport annuel 2022 du SMICTOM

*Rapporteur : Martine JUSZCZAK, Vice-Présidente à l'Environnement, aux Ordures ménagères et Transition énergétique*

Comme chaque année, il convient de présenter le rapport annuel du SMICTOM, joint en annexe de la note de synthèse envoyée avec la convocation.

*Mme MANSION-BERJON indique qu'il y a dans ce rapport un zoom sur les filières et sur ce qu'elles deviennent. Au niveau des tonnages, il y a une baisse des sacs noirs et une augmentation des sacs jaunes. Le ratio par habitant est en baisse. On voit l'impact sur le budget de l'augmentation des coûts du carburant. Le centre de tri de Chinon n'est plus utilisé depuis octobre 2023. Le taux de refus est encore à près de 20% ce qui est inquiétant. **L'UVE, mise en service en 1983, est en bout de course, ce qui augmente le coût de traitement. Il faudra réaliser des investissements pour qu'elle dure jusqu'en 2030.** La vente de la vapeur est une marge de progression et de rendement pour le futur UVE. De plus, grâce à cette vapeur qui la fait fonctionner, l'UVE n'est pas impactée par les augmentations d'énergie. En outre, il faudra aussi développer l'apport extérieur dans la future UVE, afin d'exploiter ce qu'on appelle le « vide de four ». La mise en place des composteurs devrait diminuer le tonnage des sacs noirs et pour cela, il faut développer la communication.*

*La Région a réalisé une étude concernant les UVE, concomitamment à celle réalisée par Touraine Propre et a modifié le SRADETT en conséquence en prévoyant une UVE de 100 000 T sur la Métropole de Tours et une UVE de 40 000 T à Chinon. Les travaux des déchetteries vont commencer à l'automne 2024 et leurs financements impactera la redevance à partir de 2025. Le coût pour celle de Noyant de Touraine représentera, à ce jour, près de 7 €/hab, avant résultat d'AO, pour la partie investissement. C'est sans compter sur la partie fonctionnement qui augmentera aussi vu le renforcement du personnel prévu. La médiane du coût de l'investissement du porte-à-porte est de 6,20 €/hab au SMICTOM alors qu'en France elle est de 1,60 €/hab. C'est le résultat des investissements récents sur les bacs et les subventions versées aux communes pour les aménagements des PAV.*

*Il y a quand même des efforts à faire sur l'optimisation de la collecte (23.40 €/hab pour les OM contre 22.10 € en France). L'incinération est à 177 € la Tonne sur le SMICTOM, en raison du vieillissement de l'UVE et de sa faible capacité, alors que la médiane est de 103 € en France, et que 80% des collectivités sont entre 77 et 153 €. Le traitement des papiers-emballages est de 249.50 €/tonne alors que la médiane en France est de 145 €/t et que 80% des collectivités sont entre 114 et 209 €/tonne. Là c'est directement lié aux marchés passés. Idem pour les déchèteries : 88.10 €/la tonne contre une médiane en France à 57 €/tonne.*

*M. POUJAUD suggère de prendre en compte la médiane rurale plutôt que la médiane France.*

*La DGS lui répond qu'elle n'a que la médiane France comme données.*

*M. PIMBERT souligne que la difficulté sur le futur UVE porte surtout sur le mode de gouvernance à mettre en place parce que les avis et les intérêts ne sont pas les mêmes partout. La CCTVV a intérêt à la mutualisation ce qui n'est pas le cas d'autres territoires. Il convient d'être vigilant à ce sujet.*

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2022 du SMICTOM.

## 10) Questions et informations diverses

### **Etude mobilité : réalisation d'une enquête auprès des habitants**

L'étude mobilité, réalisée avec le bureau d'études IMMERGIS sur le territoire communautaire vient de démarrer par la réalisation du Diagnostic.

Au cours de cette 1ère phase, la réalisation d'une enquête à l'attention de l'ensemble de nos habitants est prévue, permettant de mieux identifier les enjeux et les besoins de notre territoire en matière de mobilité.

A cet effet, les modalités d'organisation ainsi que le questionnaire sont présentés en réunion. En effet, afin d'obtenir le plus de retours possibles (et ainsi apporter de la matière au diagnostic), l'implication de tous est attendue avec une diffusion la plus large possible.

*M. MARTEGOUTTE indique qu'il faudrait recueillir au moins 1 000 questionnaires afin que l'enquête soit représentative. Par ailleurs, des rencontres sont prévues avec les communes. Le bureau d'études sera aussi présent sur les marchés.*

### **Etude « Eau et Assainissement » : lancement des questionnaires aux communes et syndicats**

La phase « diagnostic » de l'étude Eau et Assainissement est lancée. Les questionnaires vont être envoyés aux communes et syndicats durant la semaine 5. Une présentation succincte de ces 2 questionnaires sera faite en conseil communautaire.

Une réunion à destination des secrétaires de mairie et de syndicats aura lieu le mardi 6 février de 10H00 à 12H00.

**Décisions du Président** prises dans le cadre de ses délégations depuis le dernier Conseil :

- **DP 2023-061 (exécutoire le 12/12/2023)** : Attribution du marché, d'une durée de 3 ans, de nettoyage et d'entretien courant des locaux administratifs situés au 3 place Louis XIII, à Richelieu à AGIR pour l'Emploi dans le Richelais, 78 route de Chinon, Richelieu (37120) pour un montant annuel de 7 585,08 € TTC (montant révisable annuellement).
- **DP 2023-063 (exécutoire le 11/12/2023)** : Constitution d'une convention de mise à disposition de la Croix-Rouge Française de locaux situés rue de la Vienne, L'île-Bouchard, constitués d'une pièce de 32 m<sup>2</sup> et d'un bungalow de 18 m<sup>2</sup> pour la mise en place d'une épicerie sociale.
- **DP 2023-064 (exécutoire le 12/12/2023)** OPAH 2023-2026 : Attribution de subvention n° 02 de 773 € au titre de travaux d'économie d'énergie (PAC AIR/EAU, menuiserie...) au propriétaire dont le bien est situé à Parcay Sur Vienne (au total 15 575 € de subventions, 17 305 € de travaux, soit 90 % d'aides).
- **DP 2023-068 (exécutoire le 11/12/2023)** : Approbation de l'avenant au bail professionnel au profit de la SCM de la Maison de Sante du Pays de Richelieu pour faciliter l'installation du Docteur Guillaume MAGALAHES, remplaçant de Madame Cassandra HANCZYCK, à partir du 08/11/2023.
- **DP 2023-069 (exécutoire le 21/12/2023)** : Validation du devis de l'association Relais Emploi de Sainte-Maure-de-Touraine pour l'entretien du complexe sportif communautaire de la Manse à Sainte-Maure-de-Touraine (37800) pour l'année 2024.
- **DP 2023-070 (exécutoire le 15/12/2023)** : Attribution de l'ensemble du marché « Vérification et maintenance des moyens de secours contre l'incendie des bâtiments de la CCTVV » à l'entreprise Val de Loire Incendie basée à Jaulnay, à compter de la date de notification.
- **DP 2023-071 (exécutoire le 15/12/2023)** : Attribution de l'ensemble du marché « 24-002 Fourniture de repas en liaison froide pour les AL de Chaveignes et l'île-Bouchard » à l'entreprise JMG « Je Mange Gastronomique » basée à la Membrolle-sur-Choisille, aux prix indiqués dans le BPU.
- **DP 2023-072 (exécutoire le 21/12/2023)** : OPAH 2023-2026 : Attribution de subvention n° 06 de 1 000 € au dossier GOU2023-E-06 au titre de travaux d'économie d'énergie (PAC AIR/EAU, menuiseries, isolation...) au propriétaire dont le bien est situé à Nouâtre (au total 21 727 € de subventions, 33 832 € de travaux, soit 64 % d'aides).
- **DP 2023-073 (exécutoire le 21/12/2023)** : OPAH 2023-2026 : Attribution de subvention n° 07 de 1 000 € au dossier LHU2023-E-07 au titre de travaux d'adaptation du logement (menuiseries avec volets roulants électriques...) au propriétaire dont le bien est situé à Neuil (au total 4 478 € de subventions, 21 601 € de travaux, soit 21 % d'aides).
- **DP 2023-074 (exécutoire le 21/12/2023)** : Signature des conventions de mise à disposition, à titre gracieux pour une durée de trois ans, de locaux situés au 15 rue du 8 mai 1945 à Sainte-Maure-de-Touraine, avec chacune des trois associations hébergées (L'Ami de pain, la Croix Rouge française et les Restaurants Relais du Cœur).
- **DP 2023-075 (exécutoire le 02/01/2024)** : OPAH 2023-2026 : Attribution de subvention n° 08 de 1 000 € au dossier MAR2023-E-08 au titre de travaux d'économie d'énergie (insert à granulés, menuiseries, isolation...) et d'adaptation du logement (salle de bain et wc) dont le bien est situé à CROUZILLES (au total 24 411 € de subventions, 33 831 € de travaux, soit 72 % d'aides).
- **DP 2023-076 (exécutoire le 21/12/2023)** : Signature de la convention tripartite d'utilisation du gymnase du collège de Richelieu par les associations sportives Richelaises, avec effet rétroactif au 1er septembre 2023.



- **DP 2023-077 (exécutoire le 21/12/2023)** : Acquisition d'un véhicule publicitaire 9 places en signant :
  - Un contrat de régie publicitaire avec l'EIRL Jean CAROZZI – VISIOCOM, domiciliée avenue Raymond Aron à Antony (92160).
  - Un contrat de location avec la société LOCA JEN, domiciliée 16 rue François Arago à Mérignac (33700), pour une durée de 3 ans. Le délai débutera à la date de mise à disposition du véhicule. Les loyers seront couverts par les recettes publicitaires liées au contrat de régie publicitaire mentionné ci-dessus.

**Décisions modificatives du Président** dans le cadre de la M57 :

- **DMVC8 (exécutoire le 15/12/2023)** : Par décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, il a été décidé la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. La création d'une provision de 12 000 € sur l'exercice 2023 nécessite donc de faire un virement de crédits afin d'abonder l'article 6815 en prélevant le montant de l'article 615221.
- **DMVC9 (exécutoire le 15/12/2023)** : Les prévisions budgétaires étant insuffisantes pour l'opération 4011 au BP 2023, il convient de procéder à un virement de crédits de 34 460 € de l'opération 4006 « autres bâtiments communautaires », vers l'article 2313 fonction 321 opération 4011 « Construction Gymnase de Richelieu ».
- **DMVC10 (exécutoire le 21/12/2023)** : Les prévisions budgétaires étant insuffisantes au chapitre 204 au BP 2023 à l'article 204182, il convient de procéder à un virement de crédits de 3 000 € de l'opération 2062 « Subventions dossier DIACRE » vers l'article 204182 fonction 61.